

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION
2022/N°38

Nombre de Conseillers :
EXERCICE : 33
PRESENTS : 26
ABSENTS : 32

SÉANCE DU 31 MARS 2022

DATE D'AFFICHAGE
23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION
22 Mars 2022

**OBJET: Affectation des
résultats du budget annexe de
la régie funéraire sans
autonomie financière**

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
sous-Préfecture le 06/04/22 et
publié (ou notifié) le 06/04/22

Le Maire,



[Signature]

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

L'an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Mme DUHAMEL Sylvia, Maire de la Commune

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

Absents excusés : M. MUSY Frédéric

Le Conseil municipal :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la régie funéraire

Considérant l'instruction M4,

Considérant l'ensemble du budget annexe de la régie funéraire de l'exercice 2021 approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2021,

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 15/03/2022,

PROPOSE

L'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Au titre de l'exercice antérieur :

-Budget annexe non crée en 2020 (A) :

0.00 €

Au titre de l'exercice 2021 :

-Excédent d'exploitation (B) + 5 723.38 €

Soit un résultat à affecter (si >0)

(A) + (B) = + 5 723.38 €

Aucun besoin de financement de la Section d'investissement pour 2022 (pas d'investissement sur ce budget annexe) : Résultat 2021 d'exploitation est reporté sur 2022.

Excédent reporté d'exploitation en 2022:

Compte 002: + 5 723.38

Le Conseil Municipal :

- Décide de reprendre le résultat de l'exercice 2021 au BP 2022
- Le report de l'excédent sera inscrit dans le cadre de la présentation du BP 2022

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération par 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait en forme,
Le Maire

Syl

